

TRANSPORT DES BOVINS FRAGILISÉS

Dans le langage courant, les bovins fragilisés sont des animaux boiteux, estropiés, infirmes, à risque, à terre, couchés ou non ambulatoires. Ils se divisent en deux catégories : ceux dont le transport est **non autorisé** et qui doivent être **euthanasiés** sur les lieux, et ceux dont le **transport est autorisé**. Pour certains animaux, le transport doit être reporté à cause de certaines circonstances. **En tout temps, le transport d'animaux fragilisés doit être exécuté en respectant des dispositions spéciales***.

Grille de décision

TRANSPORT NON AUTORISÉ	TRANSPORT AUTORISÉ		
<p>Euthanasie sur les lieux (ferme, encan, centre de tri)</p> <ul style="list-style-type: none"> Animaux incapables de se tenir sur leurs membres sans aide, ou d'être déplacés sans être traînés Animaux présentant des fractures qui gênent la mobilité (au bassin et aux membres) Animaux gravement fragilisés par de la maigreur extrême, des articulations infectées Animaux mourants Animaux en état de choc ou en détresse grave Animaux avec prolapsus utérin non cousu Animaux condamnés d'avance – ex. : cancer de l'œil, sous médication, etc. 	<p>Transport reporté</p> <ul style="list-style-type: none"> Vache pouvant mettre bas au cours du transport Faiblesse, épuisement Veau très jeune en mauvaise condition physique 	<p>Transport à l'abattoir ou à l'encan le plus tôt possible</p> <ul style="list-style-type: none"> Boiterie avec appui (4 membres) 	<p>Transport pour abattage d'urgence¹ « Animal ambulateur »</p> <ul style="list-style-type: none"> Blessure récente Plaie grave récente Boiterie sans appui (3 membres) Torsion de caillette Ballonnement Inhalation considérable de fumée
	<p>* Dispositions spéciales : Manipuler ces animaux avec douceur et patience, charger ces bovins en dernier et décharger en premier, utiliser une rampe peu inclinée, leur laisser du temps pour se reposer et ne pas utiliser de bâton électrique, accorder plus d'espace dans le camion, isoler des autres animaux, mettre plus de litière. Ces animaux doivent être transportés directement à l'abattoir le plus près.</p>		
	<p>¹ Un bovin peut être transporté pour abattage d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> si les périodes de retrait pour les médicaments ont été respectées; s'il peut être abattu pour consommation humaine; s'il peut être transporté et manipulé sans souffrance. <p>Si ces conditions ne peuvent être respectées, le bovin doit être euthanasié sur les lieux – voir au verso.</p>		

EUTHANASIE DES BOVINS ET DES VEAUX

Méthodes d'euthanasie et conséquences

Méthodes	Prévention des accidents	Bien-être animal	Compétence requise	Coûts	Remarques	
Surdose de barbituriques	Administration intraveineuse d'anesthésique.	Immobiliser l'animal.	Excellente cote.	Administrée seulement par un vétérinaire autorisé.	Frais vétérinaires.	Ces animaux ne peuvent pas être consommés .
Pistolet à cheville percutante	Pénétration du crâne et du cerveau par une cheville percutante, suivie immédiatement du sectionnement de toutes les artères du cou.	Immobiliser l'animal. Prendre garde à l'animal qui peut tomber.	Bonne cote. Essentiel d'utiliser la cartouche verte et de viser l'endroit et l'angle de pénétration. Voir croquis.	Utilisation sûre et correcte du pistolet à cheville percutante et d'un couteau aiguisé. Bien nettoyer après chaque usage.	Faibles, suite à l'achat du pistolet.	Peut provoquer mouvements du corps. Produit beaucoup de sang qu'il faut éliminer correctement. Ne jamais pénétrer le crâne par l'arrière de la tête.
Abattage par balle	Pénétration du crâne et du cerveau par un projectile.	Immobiliser l'animal. Prendre garde à l'animal qui peut tomber ou s'emballer. Se protéger des ricochets éventuels de projectiles.	Bonne cote. Essentiel d'utiliser une arme à feu et des cartouches de bon calibre. Choisir correctement l'endroit et l'angle de pénétration sur l'animal. Voir croquis.	Utilisation correcte et sûre d'une arme à feu. Permis de port d'armes requis.	Faibles, suite à l'achat d'une arme à feu.	Peut provoquer mouvements du corps et écoulement de sang qu'il faut éliminer correctement. Ne jamais pénétrer le crâne par l'arrière de la tête.

Bovins de plus de 6 mois



Angle de pénétration pour la balle/cheville percutante dans le tronc cérébral



Endroit et angle

Bovins de 6 mois et moins



Angle de pénétration pour la balle/cheville percutante dans le tronc cérébral



Source : MAAO, 2003

Pour plus d'information :

- Consulter votre vétérinaire praticien dans les cas particuliers
- Bureau de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), dont le numéro se trouve sous l'onglet Agriculture dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique ou le site de l'ACIA au : www.inspection.gc.ca
- Le code de pratique sur le transport au www.carc-crac.ca



Agence canadienne d'inspection des aliments

Canadian Food Inspection Agency

Fédération des producteurs de bovins du Québec

Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Réseau Encans Québec

COLBEX
ABATTOIR INC.

Centre de services vétérinaires du Québec